

# Cursus des juges de la Commission d'Utilisation Nationale « Chiens de Berger et de Garde »

## Tableau récapitulatif

Formation initiale	Ring	Mondioring	Pistage	Campagne	Obéissance	RCI/FCI	R. U.	Sauvetage
<b>Prérequis techniques (1)</b>	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Excellent » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Excellent » <u>ou</u> H. A. ayant participé aux sélectifs ou à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline	1 chien monté en échelon 3 avec au minimum le qualificatif « Bon » (320 pts) et 1 chien monté en échelon 2 avec minimum le qualificatif « Bon » (240 pts) <u>ou</u> H.A. ayant participé à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Excellent » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Excellent » (2)	1 chien monté en campagne 3 avec le qualificatif « Très-Bon » et 1 chien monté en campagne 2 avec le qualificatif « Très-Bon » <u>ou</u> H.A. ayant participé à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline	1 chien monté en classe 3 avec le qualificatif « excellent » et 1 chien monté en classe 2 avec le qualificatif « excellent » (2) <u>ou</u> 1 chien monté en classe 3 avec le qualificatif « excellent » et ayant participé à deux championnats de France	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « très bon » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « très-bon » <u>ou</u> H. A. ayant participé aux sélectifs ou à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Excellent » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Excellent » (2)	1 chien monté en échelon A avec le qualificatif « Bon »
<b>Assessorats (3)</b>	5 assessorats avec juges formateurs puis examen technique puis 3 jugements parallèles avec juges formateurs (dont 2 juges formateur, membres du GT Ring)	5 assessorats avec juges formateurs puis examen technique puis 2 jugements parallèles dont un avec un juge formateur membre du GT Mondioring	Examen technique puis 4 assessorats avec des juges formateurs (au moins 1 assessorat à l'arrivée) puis 3 jugements parallèles en échelon 3 (1 libre, 1 trait piste, 1 trait arrivée) avec des juges formateurs (au moins un jugement // avec un juge formateur du GT Pistage)	3 assessorats avec juges formateurs puis examen technique puis 1 jugement parallèles avec un juge formateur du GT Campagne	5 assessorats avec des juges formateurs puis 3 jugements parallèles avec un juge formateur (dont le dernier avec un membre du GT obéissance celui-ci servant d'examen pratique)	5 assessorats avec juges formateurs puis 2 jugements parallèles avec un juge formateur dont un membre du GT RCI	3 assessorats avec des juges formateurs puis examen technique puis un jugement parallèle avec un juge formateur membre du GT RU	4 assessorats avec des juges formateurs puis un examen technique puis 1 jugement parallèle avec un juge formateur membre du GT Sauvetage

Juge stagiaire	Ring	Mondioring	Pistage	Campagne	Obéissance	RCI/FCI	R. U.	Sauvetage
<b>Durée du stage</b>	Minimum 2 années incompressibles, maximum 5 années							
<b>Nombre de concours</b>	8 concours dont 3 hors territoriale	6 concours dont 3 hors territoriale	6 concours dont 3 hors territoriale	3 concours dont 1 jugement de la partie pistage	8 concours dont 3 hors territoriale	6 concours dont 3 hors territoriale	Aucun nombre imposé	

<b>Juge qualifié</b>	<b>Ring</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>	<b>Obéissance</b>	<b>RCI/FCI</b>	<b>R. U.</b>	<b>Sauvetage</b>
Championnat régional	2 ans de qualification et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de qualification	Être juge stagiaire ou juge qualifié	Être juge stagiaire ou juge qualifié	Être juge stagiaire ou juge qualifié	Être juge qualifié	Être juge qualifié et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de qualification	Être juge stagiaire ou juge qualifié	
Concours sélectif	2 ans de qualification et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de qualification	N'existe pas dans cette discipline	2 ans de qualification et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de qualification	Être juge stagiaire ou juge qualifié	2 ans de qualification et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de qualification	Être juge qualifié avec un minimum de 6 concours jugés depuis la date de qualification	Être juge stagiaire ou juge qualifié	N'existe pas dans cette discipline
Jugement à l'étranger	Être juge qualifié							
Jugement Grand prix	2 ans de qualification et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de qualification (Seulement 3 pour le campagne)						N'existe pas dans cette discipline	
Championnat de France	2 ans de qualification et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de qualification (Seulement 3 pour le campagne et la recherche utilitaire)							N'existe pas dans cette discipline

<b>Juge formateur</b>	<b>Ring</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>	<b>Obéissance</b>	<b>RCI/FCI</b>	<b>R.U.</b>	<b>Sauvetage</b>
<b>Conditions</b>	2 années de qualification et avoir jugé un minimum de 15 concours depuis la qualification 2 années de qualification et avoir jugé un minimum de 7 concours depuis la qualification (Campagne, RU et sauvetage)							

<b>Extension de jugement</b>	<b>Ring</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>	<b>Obéissance</b>	<b>RCI/FCI</b>	<b>R. U.</b>	<b>Sauvetage</b>
<b>Condition</b>	3 ans minimum de qualification							
<b>Assessorat</b>	Le juge qualifié candidat à une extension de jugement devra satisfaire aux mêmes assessorats que ceux du cursus élève juge							

<b>Sélectionneur H. A.</b>	<b>Ring</b>	<b>Campagne</b>	<b>Mondioring</b>	<b>RCI/FCI</b>
<b>Condition</b>	Sélection momentanément fermée	Être juge qualifié		Être juge membre du groupe de Travail

<b>Absence de jugement</b>	<b>Ring</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>	<b>Obéissance</b>	<b>RCI/FCI</b>	<b>R. U.</b>	<b>Sauvetage</b>
<b>Plus de 5 ans moins de 10 ans (4)</b>	Constitution d'un nouveau dossier de demande de juge (5) 2 assessorats avec juges formateurs puis examen technique plus un jugement parallèle avec juge formateur du groupe travail de la discipline (3)							
<b>Plus de 10 ans</b>	Après 10 années d'absence de jugement un courrier par voie postale en recommandé sera adressé au juge afin que celui-ci précise à la Commission ses intentions : - de rester dans la liste des juges (dans ce cas pour avoir l'autorisation de juger, il devra recommencer le cycle complet du cursus des juges) - de ne plus vouloir juger et être retiré de la liste des juges (procédure Commission des juges de la SCC) - Absence de réponse retrait de la liste des juges (procédure Commission des juges de la SCC)							

- (1) Un chien est considéré monté par un conducteur quand celui-ci a conduit le chien dans toutes les étapes de la progression (du brevet au 2 ou du brevet au 3)
- (2) Un chien non inscrit à un livre des origines peut être pris en considération à la condition que celui-ci soit le premier chien monté. Le second devra être obligatoirement un chien inscrit à un livre des origines.
- (3) Les assessorats par principe se font avec un juge formateur. Lorsque l'effectif du panel des juges formateurs ne permet pas de remplir cette condition l'assessorat peut se faire avec un juge qualifié. C'est à l'élève juge de formuler la demande de dérogation auprès du GT de la discipline. Seul le GT de la discipline peut accréditer un juge qualifié à assurer un tel assessorat.  
Les jugements parallèles par principe se font avec un juge formateur. Lorsque l'effectif du panel des juges formateurs ne permet pas de remplir cette condition l'assessorat peut se faire avec un juge qualifié. C'est à l'élève juge de formuler la demande de dérogation auprès du GT de la discipline. Seul le GT de la discipline peut accréditer un juge qualifié à assurer un tel assessorat.  
Si le jugement parallèle qui doit être assuré par un juge formateur membre du groupe de travail ne peut se faire, faute de juge formateur membre de ce groupe, c'est le GT qui désignera le remplaçant. Seul le GT de la discipline peut accréditer un juge formateur ou un juge qualifié à assurer un tel assessorat.
- (4) Les juges n'ayant pas jugé depuis 5 ans dans la discipline mais ayant conduit pendant cette période un chien en concours dans cette même discipline ne sont pas concernés par cette mesure.
- (5) Dossier simplifié: ce dossier est à demander au responsable du Groupe Travail Formation (imprimé de demande, CV canin, copie attestation capacité au mordant, extrait casier judiciaire).